



Interreg V-A

Enjeux & défis de la coopération européenne transfrontalière 2014-2020

Agnès MONFRET, Commission Européenne, DG REGIO
Chef d'Unité D2 Coopération Européenne Transfrontalière
Liège, 12 juin 2014



1. La boîte à outils Interreg V

- ❑ **Déc. 2013 paquet législatif** 2014-2020 en application (Règlements 1303/2013, 1301 (FEDER) & 1299 (CTE))
- ❑ La coopération territoriale devient **un des 2 objectifs de la politique de cohésion...et 2.75% de son budget**
- ❑ Programmes 2014-2020 à soumettre par les Etats membres à la Commission pour le **22 septembre (2014!)** au plus tard (Art. 26(4) Règ. 1303/2013)
- ❑ [16 juin] Acte d'exécution Commission listant chaque programme de coopération, sa couverture géographique et les ressources FEDER y affectées (Art. 3-4 CTE)



European
Commission

□ 91 programmes en préparation



* Contribution FEDER à l'instrument de voisinage reste à déterminer



□ **Dont 3 programmes avec la Wallonie:**

- ✓ Interreg V-A Belgique-France (Wallonie-Flandres)
Contribution FEDER: 169.9 million

- ✓ Interreg V-A France-Belgique-Allemagne-Luxembourg (Grande Région)
Contribution FEDER: 139.8 millions

- ✓ Interreg V-A Belgique-Allemagne-Pays-Bas (Euroregio Meuse-Rhin)
Contribution FEDER: 96 Millions



2. Éléments clés de la réforme 2014-20

- ❑ **Stratégie** résolument orientée vers les **résultats**
- ❑ **Concentration thématique** (Art. 6 Règ. CTE)
- ❑ **L'accord** confirmé par écrit **des participants sur l'entièreté du programme**, y inclus le **co-financement** et les **organismes de gestion et contrôle** (Art. 8§9 CTE)
- ❑ L'importance du **partenariat & de la gouvernance à plusieurs niveaux** (Art. 5 Règ. 1303/2013)



- **Les objectifs thématiques** : au moins 80% des ressources FEDER/CTE à concentrer sur 4 des objectifs de l'art. 9 Règ. 1303/2013
- 1- Recherche & innovation
- 2- Accès aux technologies de l'information & de la communication**
- 3- Compétitivité des PME
- 4- Transition vers une économie à faible émission de carbone
- 5- Adaptation au changement climatique & prévention/gestion des risques
- 6- Protection de l'environnement et efficacité énergétique
- 7- Transport durable & suppression des goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles
- 8- Emploi durable & mobilité de la main d'œuvre
- 9- Inclusion sociale & lutte contre pauvreté et discriminations**
- 10- Education, formation et formation tout au long de la vie
- 11- Capacités institutionnelles des autorités publiques & efficacité de l'administration publique**



❑ **Priorités d'investissement** précisées aux art. 5 FEDER -7 CTE

- **Objectif 2- Accès aux TIC** vise en particulier :

" (le renforcement) des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (**télesanté**)"

- **Objectif 11- Capacités institutionnelles des autorités publiques & efficacité de l'administration publique** vise en particulier:

- ✓ renforcer la capacité institutionnelle et l'efficacité des administrations publiques et des services publics concernés par la mise en œuvre du FEDER
- ✓ renforcer .../... l'efficacité de l'administration publique par la valorisation de la coopération juridique et administrative ainsi que de la coopération entre les citoyens et les institutions.



- **Objectif 9-Inclusion sociale & lutte contre la pauvreté et les discrimination** vise en particulier:
 - ✓ l'investissement dans les infrastructures sociales et sanitaires.../...un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
 - ✓ le soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines & rurales
 - ✓ le soutien aux entreprises sociales
 - ✓ des investissements dans le contexte de stratégies de développement local mené par les acteurs locaux



3. Etat de préparation des 3 programmes de coopération avec la Wallonie

- ✓ Interreg V-A Belgique-France (Wallonie-Flandres)
Soumission annoncée: semaine 15 sept.
Concentration thématique sur objectifs: 1, 3, 6 et **9**
- ✓ Interreg V-A France-Belgique-Allemagne-Luxembourg (Grande Région) – Qui fait quoi retarde la programmation quant au fond.
- ✓ Interreg V-A Belgique-Allemagne-Pays-Bas (Euroregio Meuse-Rhin)
Qui fait quoi toujours en discussion, concentration thématique en discussion (1, 3, 9, 11)



Contacts pour chaque programme:

- ✓ Interreg V-A Belgique-France (Wallonie-Flandres) :
Sabrina CURZI, s.curzi@wbi.be
- ✓ Interreg V-A France-Belgique-Allemagne-Luxembourg (Grande Région): Nacer MEDDAH, christophe.leblanc@lorraine.pref.gouv.fr
- ✓ Interreg V-A Belgique-Allemagne-Pays-Bas (Euroregio Meuse-Rhin)
August Kohl, AugustKohl@euroregio-mr.eu



Merci de votre attention

mais le plus important....

...ce sont vos questions!